

# CONJONCTURE

LETTRE N°53  
MAI - JUIN 1996

## SOMMAIRE

### CONFLICTUALITÉ SOCIALE

#### EVENEMENTS

#### FISCALITÉ ET CROISSANCE

DES RELATIONS QUI SE RELÂCHENT.....	3
IMPÔT ET RÉGULATION CONJONCTURELLE.....	5

#### PRÉVISIONS FISCALES

LE NÉCESSAIRE AFFINEMENT DES MÉTHODES.....	11
INTÉGRATION DE LA FISCALITÉ DANS LA STRATÉGIE DE MOYEN TERME.....	13

#### POINT DE CONJONCTURE

#### LA COMPENSATION

UNE QUESTION À MULTIPLES FACETTES.....	7
---	---

#### TABLEAU DE BORD MENSUEL (DECEMBRE 1995)

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES
TENDANCES DU SECTEUR INDUSTRIEL
ACTIVITÉ DU BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

## EDITO

# CONFLICTUALITE SOCIALE

L'entreprise, comme toute structure vivante, est un lieu de conflictualité latente ou déclarée. L'accélération de la vitesse de changement de l'environnement la fragilise en l'exposant encore plus que par le passé. Ainsi règles, normes et procédures encore valables

logique. Durant l'année écoulée, plus de 1500 conflits ont été recensés (salaires, conditions de travail, licenciements...). Ils concernent surtout les entreprises appartenant aux branches d'activité en difficulté, sinon en crise. Cependant, si un conflit sur cinq a dégénéré en grève, il y a lieu de relever que plus d'un millier de conflits ont pu être dénoués grâce à des négociations à l'échelle des entreprises, aboutissant à la satisfaction des revendications professionnelles.

Jusqu'à une date récente, sont devenues largement caduques. Des ajustements, parfois douloureux, s'avèrent indispensables. Mais leur mise en oeuvre soulève au moins deux séries de question : Avec quels partenaires ? Comment et à quelle vitesse ?

Les moments de forte conflictualité, revêtant la forme de grèves de protestation, font partie intégrante des réalités socio-professionnelles, elles-mêmes significatives de ces phases de mutation profonde. De tels mouvements se situent à des niveaux de développement différents : ils soulignent de plus en plus le caractère inadapté d'un certain "modèle social".

Au Maroc, la conflictualité sociale s'inscrit dans la même

Prenant naissance au sein de structures productives privées, semi-publiques ou publiques, les conflits sociaux mettent en prise plusieurs acteurs (Etat, syndicat des travailleurs et syndicat des employeurs). De ce fait, la diversité des stratégies ne favorisent pas la convergence. Sa formulation varie du "tout social" des uns jusqu'au "tout économique" des autres. Mais les conflits sociaux, qui font partie de la règle du jeu, doivent être perçus dans leur dimension prospective. La pratique du dialogue institutionnel, non seulement contribue à une amélioration du climat social mais constitue du même coup un traitement préventif des facteurs porteurs de conflictualité. Bien plus, cette pratique est génératrice de progrès de modernisation au sein de l'entreprise.

LETTRE MENSUELLE économique et sociale éditée par le Centre Marocain de Conjoncture

FONDATEURS : Fondation ONA  
Banque Commerciale du Maroc

PARTENAIRES : O.D.E.P • O.N.P.T  
• Royal Air Maroc • O.N.E.P

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Habib EL MALKI

#### COMITÉ SCIENTIFIQUE :

• Abdelali DOUMOU • Habib EL MALKI  
• Larabi JAIDI • Ahmed LAABOUDI  
• Nozha LAHRICHI  
• M'Hammed TAHRAOUI

# FISCALITE ET CROISSANCE

## Des relations qui se relâchent

L'utilisation de l'impôt comme instrument de politique conjoncturelle ne souffre pas de contestation. En dépit des arguments doctrinaires qui avancés pour en condamner l'usage ou en atténuer l'impact. Tant par son ampleur que par la multiplicité des effets diversifiés qu'il entraîne, le maniement de la fiscalité peut agir en faveur de la relance ou de la lutte anti-stagnation. Un peu partout dans le monde, il n'est pas de programme de régulation conjonctuelle qui n'ait, peu ou prou, recouru à l'arme fiscale. Bien entendu, le volet fiscal n'est qu'un élément de ce dispositif d'ensemble. Il est en fait souvent difficile d'isoler l'impact de telle ou telle mesure fiscale, les couples dépenses-recettes fiscales, la politique monétaire étant en général parties prenantes à l'action conjoncturelle menée.

On ne tentera pas une recension de toutes les mesures fiscales introduites dans les lois de finances marocaines de ces dernières années. Elles sont beaucoup trop nombreuses pour être abordées ici. On rappellera simplement quelques axes essentiels de la réforme fiscale: action sur la rénovation des impôts indirects (création de la TVA), action de simplification et d'harmonisation de la fiscalité douanière, action sur le financement des entreprises par l'instauration de l'IS et d'un nouveau régime d'amortissement, action sur le régime fiscal des revenus des personnes physiques (adoption de l'IGR).

### **SENSIBILITÉ DE L'IMPÔT À LA CONJONCTURE**

L'utilisation de la fiscalité dans une action de régulation ne peut se concevoir sans une identification préalable des effets de la conjoncture sur l'impôt lui-même. Le

INSTRUMENT D'INTERVENTION
CONJONCTUREL ET STRUCTUREL DE LA
PUISSANCE PUBLIQUE, LA FISCALITÉ
INFLUENCE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DES
AGENTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE. SA
CAPACITÉ DE MOBILISER LES RESSOURCES
EST AUSSI DÉTERMINÉE PAR LE RYTHME ET
LE PROFIL DE LA CROISSANCE, LA FINALITÉ
DE LA RÉFORME FISCALE ÉTAIT, ENTRE
AUTRES, D'AMÉLIORER LE RENDEMENT DU
SYSTÈME SANS ACCENTUER LE NIVEAU DES
PRÉLÈVEMENTS. DEPUIS TROIS ANS, LE
COMPORTEMENT DES RESSOURCES
FISCALES EST MOINS PRÉVISIBLE. DANS UNE
PÉRIODE OÙ LA RÉDUCTION DES DÉPENSES
ATTEINT QUELQUES LIMITES, QUELLES
EXPLICATIONS FAUT-IL DONNER À CE
RELACHEMENT DES LIENS ENTRE LA
CROISSANCE ET LA FISCALITÉ?

phénomène de sensibilité fiscale (souvent qualifié de flexibilité) traduit schématiquement l'ampleur et la rapidité avec lesquelles le produit de l'impôt est affecté par les variations de l'activité économique. De la connaissance de cette sensibilité dépend, entre autres mais à l'évidence, la contribution que l'impôt pourra apporter à une action de stabilisation conjoncturelle.

La méthode généralement retenue pour mettre en évidence la sensibilité fiscale est celle du calcul de l'élasticité du système fiscal. Dans sa version simplifiée,

l'élasticité globale se ramène à la mise en évidence du rapport entre la variation en pourcentage des recettes fiscales qui se produit effectivement au cours d'une certaine période et la variation en pourcentage du PIB.

La première observation que l'on dégage de ce rapport est que les recettes fiscales ont augmenté plus vite que le produit intérieur brut sur la période 1985-1995. L'élasticité globale a été respectivement de 1,17 et 1,22 pour l'ensemble des recettes fiscales selon le contenu de la base imposable. Ce qui signifie qu'elles ont augmenté à un rythme supérieur de 17% à celui du PIB hors agriculture et de 22% à celui du PIB global.

### *“ Rupture de la synchronisation ”*

La seconde observation concerne la relation entre les tendances de la croissance du PIB nominal (hors et agriculture incluse) et celle des recettes fiscales. Sur une moyenne période (1985-1995) on constate l'existence d'une corrélation positive entre le comportement de ces deux variables. Du moins jusqu'en 1992, il se dégage presque une parfaite synchronisation des inflexions (voir graphique). La différence de comportement relève de l'amplitude des variations qui n'est pas de même degré: la variation des recettes fiscales est plus large dans les années d'expansion, et le ralentissement de la progression des rentrées fiscales est en général moins prononcé dans les années de récession.

La troisième observation tient à la récente apparition d'un changement dans la relation entre la croissance et l'évolution de la fiscalité. Tout se passe comme si se produit

une autonomisation des mouvements de recettes fiscales par rapport au rythme de création des richesses. La rupture de la relation ne s'opère pas seulement par l'élargissement de la différence de variation des deux variables mais surtout dans la direction de ce changement. A une croissance donnée du PIB hors agriculture répond une moindre progression ou parfois même une régression des recettes fiscales.

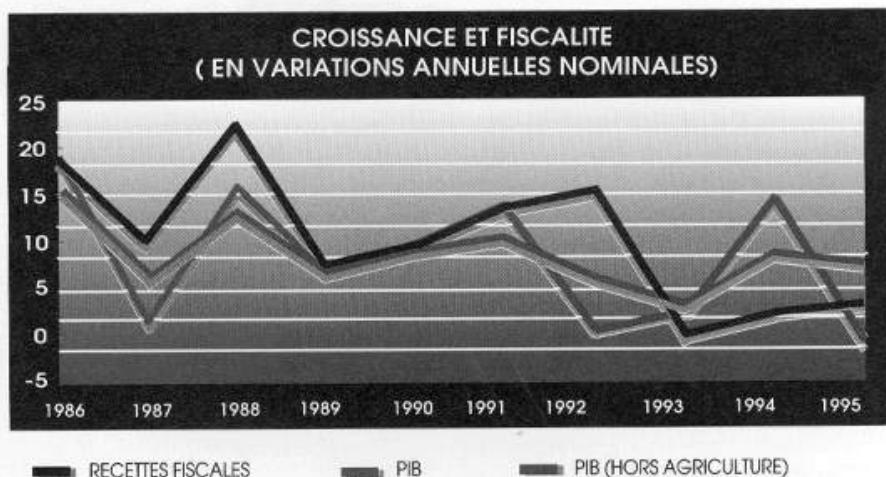
“  
*Les facteurs explicatifs de la rupture*  
”

Quelles explications peut-on apporter à ces observations?

Tout d'abord, l'évolution plus rapide des recettes fiscales comparativement au PIB suppose que le taux moyen de pression fiscale a augmenté sur la période (1985-95). La tendance à la hausse de la ponction fiscale a été observée depuis 1986 année de la mise en application progressive de la réforme fiscale. La finalité à terme de cette réforme est l'accroissement des ressources courantes de l'Etat.

Les pouvoirs publics ont mis l'accent sur cet aspect sachant que l'assainissement des finances publiques ne pouvait se limiter à la réduction des dépenses. L'amélioration du rendement de la fiscalité par l'élargissement de l'assiette de l'impôt n'a pas manqué de s'accompagner par un prélèvement fiscal accru. Ce n'est que dans une seconde phase que l'Etat a entamé une réduction des taux d'imposition et a introduit des allègements fiscaux en faveur de certaines catégories de revenus ainsi qu'au profit des entreprises.

Ensuite, les recettes fiscales évoluent soit en raison de variations dans les matières imposables, soit



par suite de changements délibérés, opérés par l'intermédiaire de la législation fiscale. L'élasticité automatique qui traduirait la réaction spontanée des recettes fiscales à l'évolution économique exprime ce qui se serait produit si les pouvoirs publics n'avaient pas agi délibérément pour modifier les recettes fiscales. L'appréciation de la teneur de cette élasticité automatique exige des données et des renseignements difficiles à rassembler. L'élasticité globale exprime donc l'impact des mesures prises par le législateur concernant les recettes fiscales. Il convient de rappeler qu'au cours des dernières années les recettes fiscales ont subi l'influence de nombreuses modifications de la législation fiscale dans le cadre de la réforme de la fiscalité marocaine.

Enfin, les changements de tendance observés depuis 1992 s'expliquent aussi par le fait que les années 1990-92 sont caractérisées par une période d'instabilité des recettes. C'est une période marquée par une fiscalité non permanente qui a sans doute laissé son empreinte sur le mouvement des recettes. Ainsi, en 1990 la loi de finances rectificative a introduit une série de mesures visant une

augmentation des recettes essentiellement par l'institution de la prescription fiscale et de l'acompte. Ces deux dispositions ont procuré des recettes significatives au Trésor.

Par ailleurs, le chiffre qui exprime l'élasticité globale sur une moyenne période recouvre des variations annuelles très largement différentes. Ainsi, les recettes fiscales ont augmenté, respectivement en 1987 et en 1992, à un taux supérieur de 60% à 120% au taux de croissance. Mais ces dernières années, le rythme de leur progression est bien inférieur à celui de la croissance. D'autre part, les variations individuelles des divers impôts sont nettement différenciées: sur la moyenne période, les impôts directs révèlent une élasticité globale (1,21) plus élevée que les impôts indirects au sens large, les droits de douane (1,16) ou la TVA (1,00). Sur une plus courte période, les recettes de l'IGR ont évolué au double du taux de croissance enregistré depuis 1990. Celles de l'IS n'ont pas atteint le tiers des performances du PIB. L'impact de ces variations différenciées sur les recettes totales dépend évidemment du poids relatif de chaque impôt dans la structure générale du système.

cessaires aux transmissions. Le traitement de conjonctures complexes où coexistent des déséquilibres sectoriels souvent inverses implique une intervention sélective et différenciée incompatible avec la notion d'automaticité.

En réalité, ailleurs comme ici le débat automaticité-discrétionnarité paraît assez largement illusoire, surtout en matière de politique fiscale conjoncturelle. Les politiques conjoncturelles mise en oeuvre actuellement participent d'une combinaison entre aspects automatiques et aspects discrétionnaires de la politique fiscale. Par conséquent, la maîtrise de la prévision fiscale devient une condition de la réussite des politiques conjoncturelles.

“  
**Pour une maîtrise  
 des prévisions  
 fiscales**  
 ”

Certes une politique conjoncturelle fait le plus fréquemment appel à une combinaison de mesures budgétaires liées à diverses autres actions de politique monétaire, de prix, de revenus... A s'en tenir aux aspects budgétaires, la présence des instruments fiscaux paraît s'imposer dans tout programme de stabilisation parce que l'impôt est en général plus flexible que la dépense publique.

Le choix de l'instrument fiscal le plus approprié dépend bien évidemment de la structure fiscale de l'économie nationale, du type de conjoncture à réguler, du choix fait pour «supporter» la régulation: consommation et (ou) investissement. Une manipulation appropriée des instruments fiscaux de la politique conjoncturelle doit aussi tenir compte des effets mécani-

ques et des effets psychologiques produits.

Les premiers peuvent être directement quantifiés soit en termes de variation du montant de recettes fiscales, soit en termes de variation du montant du revenu global ou du revenu de telle ou telle catégorie d'agent économique, soit en termes de variation générale des prix ou du niveau des prix de tel ou tel produit pour lequel a lieu une aggravation ou un allègement de la charge fiscale. Les effets psychologiques vont entraîner des modifications de comportement des agents qui se traduiront souvent par une amplification des effets mécaniques. Enfin une connaissance relativement précise des divers délais de réaction à la politique fiscale est une condition de mise en oeuvre effective de cette dernière. Sans cette connaissance, la fiabilité des mesures se trouve singulièrement émoussée.

Le phénomène de sensibilité fiscale n'a pas encore fait l'objet au Maroc d'une étude approfondie.

Des méthodes autres que celle de l'élasticité globale peuvent être utilisées. Notamment, celle du calcul des taux marginaux d'imposition qui se ramène en général à la mise en évidence de propensions marginales à imposer (variation marginale de l'impôt/variation marginale du phénomène imposable). Elles sont plus complexes et nécessitent une information statistique plus fine. Bien entendu, comme dans la méthode de l'élasticité, elles peuvent englober une grande diversité d'application selon les notions à retenir pour appréhender et la base imposable. Elles dépendent évidemment du degré de sophistication de la méthodologie d'appréhension de la fiscalité.

Une méthodologie d'approche de la sensibilité de la fiscalité marocaine devrait s'esquisser, dans la lignée des études fiscales françaises et anglo-saxonnes en la matière. Elle ouvrira les perspectives d'une nécessaire intégration des phénomènes fiscaux dans les modèles de prévision à court terme.

**LES STRUCTURES DES RECETTES FISCALES (1994)**

	% Recettes	% PIB	Taux de croissance moyen (1988-95)
<b>IMPOTS INDIRECTS</b>	<b>65,5</b>	<b>15,6</b>	<b>7,9</b>
- TVA	22,1	5,2	7,8
- Droits de douane	19,1	4,5	10,1
- TIC	11,6	2,9	14,3
- Pétrole	8,6	2,0	-0,2
- Autres (enregistrement et timbre)	4,1	1,0	6,5
<b>IMPOTS DIRECTS</b>	<b>22,4</b>	<b>5,3</b>	<b>8,3</b>
- IS/IBP	7,6	1,8	5,7
- IGR/IRPP/PTS	10,7	2,5	13,5
- Autres	4,1	1,0	3,2
<b>AUTRES RECETTES NON FISCALES</b>	<b>12,1</b>	<b>2,9</b>	<b>15,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>23,8</b>	<b>8,7</b>

Source : Centre Marocain de Conjoncture

# LA COMPENSATION

## Une question à multiples facettes

La politique de subvention des produits alimentaires fait partie des thèmes récurrents de la politique économique nationale. Initiée dans une perspective de régulation des prix par un mécanisme de compensation des coûts, cette politique s'est transformée en une simple subvention. L'objectif social a fini par prévaloir sur l'objectif économique et financier. D'un montant de 3,2 Mds de dirhams, les subventions représentent près de 4% des dépenses budgétaires et 1,7% de la consommation privée.

### Des effets complexes

Voilà plus de dix ans que l'on envisage de résoudre le dilemme que constitue cette charge sur le budget. Les efforts entrepris n'ont jamais eu l'ambition d'une politique globale socialement acceptable. Les tendances favorables des matières premières ont permis de différer des décisions douloureuses. Contrainte financière oblige, le sempiternel débat sur le devenir de la compensation resurgit de nouveau. Avec comme arrière plan l'exigence d'une meilleure allocation des ressources et d'une sélectivité dans l'orientation des transferts.

Les subventions ont influencé le niveau de consommation et ont favorisé un glissement de la demande vers les produits soutenus. Le poids de ces pro-

duits dans la structure alimentaire des groupes à faible revenu est sensible. Mais, l'inégalité de la consommation peut aller de un à vingt entre les groupes extrêmes pour certains produits. Aussi cette politique a eu un effet social régressif - non délibéré - dans la mesure où le montant de la subvention par habitant augmente avec le niveau de revenu. Près de la moitié des subventions va au tiers de la population qui se situe en haut de l'échelle des revenus. L'Etat doit-il et peut-il continuer de supporter ces dépenses mal ciblées ?

### Les limites de ciblage ...

Les pouvoirs publics avaient envisagé une politique de suppression partielle des subventions en les orientant vers des groupes cibles. Une approche idéale sur le plan du principe mais malaisée dans l'application. Le ciblage par une discrimination des prix favorable à des produits de deuxième choix a eu des effets limités (farine de qualité inférieure) et serait difficile à étendre aux autres produits (huile ou sucre). Certaines options comme l'utilisation de tickets alimentaires, n'ont pas été retenues, vraisemblablement du fait des coûts administratifs

excessifs qu'elles entraînent. Entrevue, l'alternative de transférer les subventions à des aliments plus ciblés comme l'orge n'a pas eu de suite.

Actuellement, on envisage une nouvelle modalité de gestion de la subvention qui conduirait, par un mécanisme de concurrence sur appel d'offres, à écraser les marges de la transformation des produits. On peut se demander si cette procédure permettrait de réaliser des gains substantiels pour le budget sachant que les marges sont déjà comprimées. Ne risque-t-elle pas d'aller à l'encontre de la rationalisation recherchée ?

### Une optimisation de l'allocation des subventions ...

Le choix d'une gestion efficace des subventions ciblées s'avère délicat. Une décompensation brutale pourrait conduire à une déstabilisation sociale. On ne peut remettre en cause le niveau de consommation alimentaire acquis par les populations défavorisées et porter atteinte aux ratios préconisés par les nutritionnistes. L'élimination des subventions entraînerait une réduction de l'apport calorifique de 10 à 20% selon le milieu de

résidence. Ces effets viendraient s'ajouter à un état de santé déjà fragile qui amoindrirait la capacité de création de revenus de ces groupes. Ne serait-il pas plus opportun de mettre en oeuvre une politique alternative progressive qui combinerait diverses mesures ?

Ainsi, une réduction de gaspillage des ressources peut être réalisée par la révision des modes de calcul et de paiement des subventions, celles-ci devraient être payées en fonction des unités de produits traités plutôt qu'en fonction des déficits des entreprises.

Il en est de même de l'assouplissement des circuits de distribution en éliminant les quotitaires qui prélèvent une partie des marges sans que leur fonction ait une raison d'être économique. Les économies ainsi réalisées pourraient être affectées à des programmes nutritionnels compensatoires. L'augmentation sélective des salaires et la réalisation du programme de développement rural atténueraient la perte du pouvoir d'achat qui résulterait d'une suppression de la compensation. A plus long terme, l'augmentation de la production locale, le relèvement de la productivité et la flexibilité des prix devraient réduire les coûts en devises de ces subventions.

# LE TABLEAU DE BORD MENSUEL

INDICATEURS MENSUELS DE CONJONCTURE (Mai-Juin 1996)

	Janvier			Février			
	1995	1996	Variations en %	1995	1996	Variations en %	
<b>PRIX</b>	Indice du coût de la vie (ICV-Base 100 en 1989)	140,1	143,4	2,4	142,4	148,9	4,6
	- Alimentation	149,7	149,6	-0,1	154,2	160,2	3,9
	- Habillement	135,4	139,4	3,0	135,8	140,5	3,5
	- Habitation	131,6	141,8	7,8	132,1	145,1	9,8
	- Equipement ménager	123,8	127,5	3,0	124,9	128,1	2,6
	- Transport et communications	131,7	136,4	3,6	130,9	136,4	4,2
	- Autres biens et services	141,6	145,9	3,0	142,7	146,5	2,7
	Indice des prix de gros (IPG-Base 100 en 1975)	332,2	361,8	8,9	338,4	368,1	8,8

<b>COMMERCE EXTERIEUR</b>	Total des importations (CAF)	5 708,8	6 018,7	5,4	5 212,3	5 446,1	4,5
	Total des exportations (FOB)	2 857,7	2 837,3	-0,7	2 700,9	2 837,8	5,1
	Importations hors pétrole	5 171,8	5 583,9	8,0	4 591,4	5 144,9	12,1
	Exportations hors groupe OCP	2 154,7	2 208,0	2,5	2 192,3	2 038,2	-7,0
	Recettes de tourisme	691,5	859,3	24,3	670,0	771,2	15,1
	Transferts des R.M.E	1 502,6	1 584,4	5,4	1 120,0	1 190,5	6,3

(Valeurs en millions de DH)

Source : Direction de la Statistique - Office des changes - Bank Al Maghrib - Ministère des Finances, Administration de l'Industrie

## EVOLUTION DES ACTIVITÉS ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES

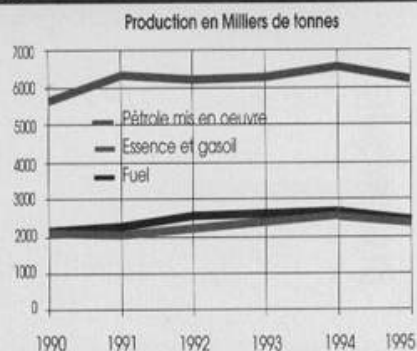
### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La production d'énergie électrique a atteint 10,4 Milliards de KWH en 1995 dont près de 9,8 Milliards est d'origine thermique. En dépit du recul de l'électricité d'origine hydraulique, cette production est en accroissement de 10,2% par rapport à l'année précédente.



### RAFFINAGE DE PÉTROLE

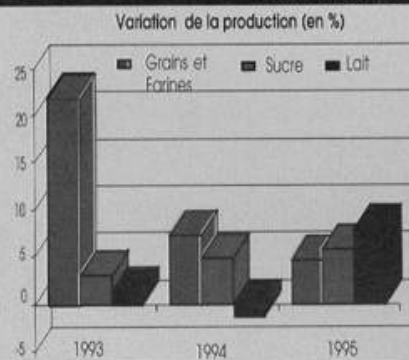
Les activités de raffinage ont enregistré un certain ralentissement au cours de l'année 1995. Alors que les quantités de pétrole mises en oeuvre se sont réduites de 5,6%, les livraisons de l'essence et du fuel ont regagné respectivement de 9,4% et de 7,7%.



## TENDANCES DU SECTEUR INDUSTRIEL

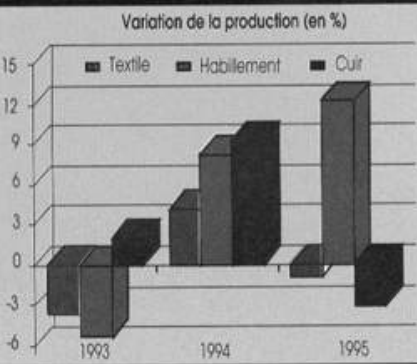
### ACTIVITÉS AGRO-ALIMENTAIRES

La performance des industries agro-alimentaires au cours de 1995 s'est révélée dans l'ensemble modeste. Alors que la progression de la production industrielle s'est établie à une moyenne de 3,3%, celle des activités agro-alimentaires n'a pas dépassé le taux de 1,1%.



### LE TEXTILE ET CUIR

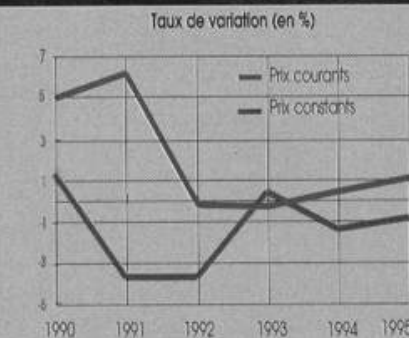
Les industries du textile et cuir semblent avoir mieux résisté aux tendances récessives de la conjoncture économique en 1995. L'indice de production relatif à ces industries a en effet enregistré une progression moyenne de 4,7% par rapport à l'exercice précédent.



## ACTIVITÉ DU BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

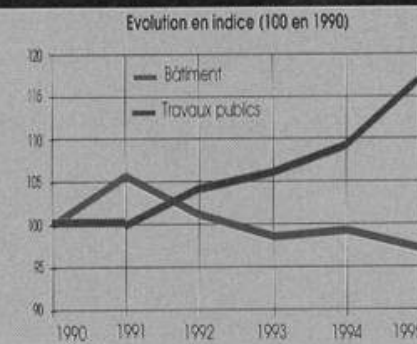
### VALEUR AJOUTÉE DU BÂTIMENT ET TP

L'évolution des activités du BTP en 1995 s'est inscrite dans le prolongement des tendances observées au cours des deux dernières années. La valeur ajoutée de l'ensemble de la branche a en effet enregistré une nouvelle baisse qui s'est établie cette année au taux de 1%.



### INVESTISSEMENT EN BÂTIMENT ET TP

La contre-performance des activités du bâtiment et travaux publics ressort en particulier à travers la structure des investissements. La composante relative au bâtiment dans l'investissement total a en effet accusé une baisse de 2,2%.



# LE TABLEAU DE BORD MENSUEL

Février

	1995	1996	Variations en %	
<b>MONNAIE</b>	Masse monétaire	175 917	186 375	5,9
	• Disponibilités monétaires	129 541	135 922	4,9
	• Quasi-monnaie	46 376	50 453	8,8
	• Crédits intérieurs	148 461	166 204	12,0
	• Avoirs extérieurs	39 580	33 326	-15,8
<b>CREDIT</b>	Total des Crédits distribués	76 716	91 568	19,4
	• Institut d'émission	7 715	9 394	21,8
	• Banques de dépôts	69 001	82 174	19,1
<b>BUDGET</b>	Recettes ordinaires	9 779	10 398	6,3
	Dépenses ordinaires	12 170	10 079	-17,2
	Besoin de financement du Trésor (+/-)	-6 065	-1 854	-69,4
	Déficit global (+/-)	-3 465	-315	-90,9
	Fonds réservés (+/-)	-2 600	-1 539	-40,8

(Situation à fin Février en millions de DH)

DEVEISE	unité	achat	vente
Franc Français	1	1.665	1.749
Dollar U.S.	1	8.653	9.092
Dollar Canadien	1	6.338	6.660
Livre Sterling	1	13.283	13.957
Deutsche Mark	1	5.639	5.925
Escudos Portugais	100	5.452	5.729
Lire Italienne	1 000	5.580	5.863
Pesetas	100	6.673	7.012
Yen	100	7.914	8.316
Ecu	1	-	-
Dinar Algérien	10	-	-
Dinar Tunisien	1	-	-
Ryal Saoudien	1	2.300	2.417

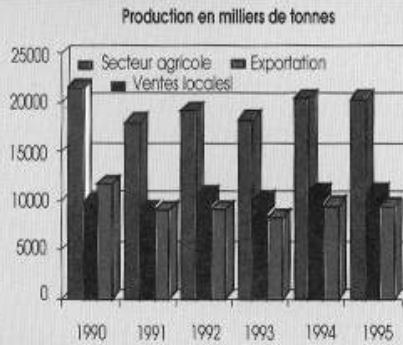
TAUX DE CHANGE DU DIRHAM

(Cours Billets au 11 Juin 1996 en DH)

## EVOLUTION DES ACTIVITÉS ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES

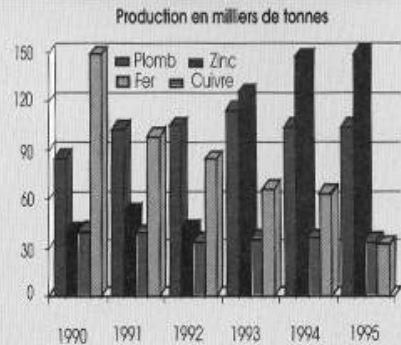
### ACTIVITÉS DES PHOSPHATES

Avec une production de l'ordre de 20,3 millions de tonnes, les quantités de phosphates extraites se sont pratiquement maintenues à leur niveau en 1994. Cette quasi-stagnation est le résultat d'une légère contraction des débouchés tant sur le plan interne qu'externe.



### PRODUCTION DES AUTRES MINÉRAIS

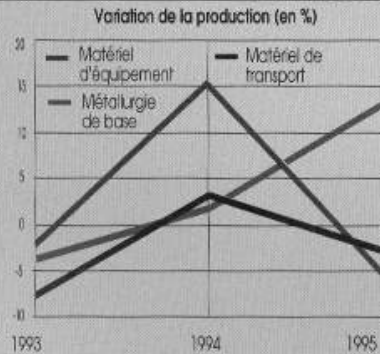
En dehors des phosphates, les résultats des autres activités minières enregistrés en 1995 font apparaître une nette orientation à la baisse. Différenciée d'une substance minière à l'autre, cette baisse a varié dans un éventail allant de 6,6% pour le fer, à 50% pour le cuivre.



## TENDANCES DU SECTEUR INDUSTRIEL

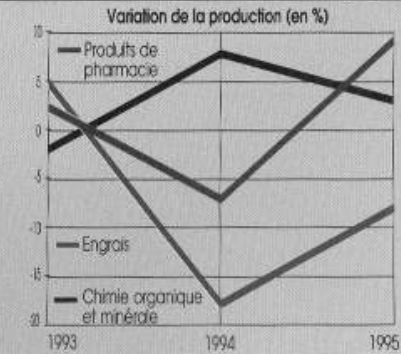
### INDUSTRIES MÉCANIQUES ET MÉTALLURGIQUES

Les activités des industries métallurgiques, mécaniques et électriques ont connu au cours de l'année 1995 des évolutions assez contrastées. On relève ainsi à côté d'une forte progression des activités de la métallurgie, une régression de la production des matériels d'équipement et de transport.



### CHIMIE ET PARACHIMIE

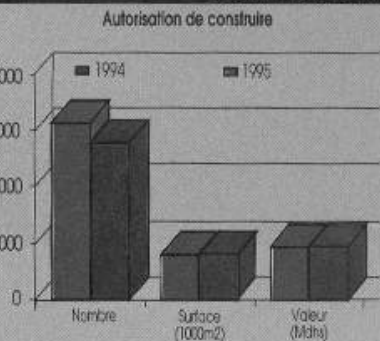
L'évolution des activités de la chimie et parachimie au cours de l'année 1995 a été dans l'ensemble favorable avec un accroissement de la production de 4,0%. Ce résultat est attribuable en particulier aux branches des produits pharmaceutiques, des produits d'entretien ainsi qu'à celles des matières plastiques.



## ACTIVITÉ DU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

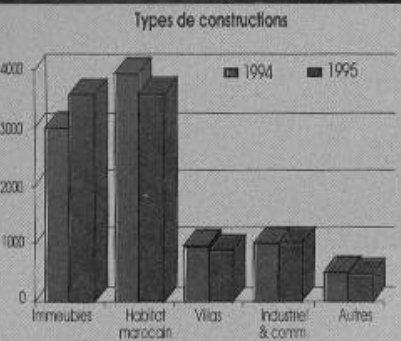
### ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION

La conjoncture difficile que connaît le secteur de construction est reflétée par les données relatives aux autorisations de construire. Pour un total de 27 651, le nombre d'autorisations émises en 1995 s'est en effet réduit de près de 12% par rapport à l'exercice précédent.



### CATÉGORIES DE CONSTRUCTION

L'année 1995 a connu un repli relatif dans les constructions d'habitat type marocain ainsi que dans les constructions de villas. À l'inverse, les constructions d'immeubles ont enregistré une reprise sensible.



# PREVISIONS FISCALES

## Le nécessaire affinement des méthodes

Le suivi du décalage entre les prévisions et les réalisations des recettes fiscales au Maroc montre que jusqu'en 1993, les écarts étaient plutôt positifs. Le Trésor parvenait à collecter chaque année un montant de recettes plus élevé que celui programmé dans la Loi de Finances. Le pactole additionnel représentait en moyenne 10% des recettes prévues. Ces deux dernières années, la tendance s'est renversée. L'écart laisse plutôt apparaître un déficit dans les réalisations qui peut atteindre jusqu'à 5% (voir graphique). Une situation d'autant plus préoccupante qu'elle était concomitante à la sortie du rééchelonnement, que la ponction du service de la dette s'est allourdie de quelques milliards de dirhams par an et que la compression des dépenses publiques se heurte à des seuils limites.

Quelle explication faut-il donner à ce constat ? Le décalage provient-il d'une surestimation délibérée des recettes, d'une moindre maîtrise des paramètres, d'une normalisation du régime fiscal après épuisement des effets ponctuels des mesures transitoires telles que la prescription fiscale ou l'acompte prévisionnel ? L'explication réside probablement dans un dosage entre les composantes de cet ensemble d'éléments.

### METHODES DE PREVISIONS FISCALES

Les écarts entre les prévisions et les réalisations des recettes fiscales relève de l'ordre normal des choses. La prévision économique est du domaine du probable. Dans un monde économique non abstrait, la décentralisation extrême des décisions des agents économiques, l'incertitude de l'environnement, les anticipations des comportements font que se produit toujours un décalage entre le

COMBINAISON DE TECHNIQUES STATISTIQUES, DE RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE ET DE SAVOIR FAIRE PRATIQUE, LES PRÉVISIONS FISCALES CONSTITUENT UN EXERCICE COMPLEXE. LES SPÉCIFICITÉS DES STRUCTURES ET DES COMPORTEMENTS DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE LE RENDENT ENCORE PLUS PÉRILLEUX. IL N'EN N'EST PAS MOINS INCONTOURNABLE. N'EST-IL PAS INDISPENSABLE POUR L'ESTIMATION DE L'IMPACT DES VARIANTES DE POLITIQUE CONJONCTURELLE ? N'EST-IL PAS AUSSI INDISPENSABLE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PROJECTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES ? TOUTE PERSPECTIVE DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE S'APPUIE SUR DES PROJECTIONS DU CHAMP FISCAL ET SUR UNE POLITIQUE FISCALE À MOYEN ET LONG TERMES.

prévu et l'effectif. L'essentiel est de disposer des méthodes adéquates pour réduire l'étendue de cette marge.

La TVA a été introduite pour chaque type d'impôt. Son rendement devait connaître une évolution continue liée, d'une part, à une meilleure maîtrise par l'administration fiscale des bases taxables et, par ailleurs, à d'éventuelles modifications de législation. L'écart observé entre les prévisions et les réalisations de la TVA au cours de ces deux dernières an-

nées soulève des interrogations sur les méthodes de prévision utilisées.

Malgré son nom, la TVA est un impôt conçu pour porter principalement sur la consommation finale des agents économiques. Pour ce faire, chaque producteur n'est taxé qu'à concurrence de la valeur ajoutée supplémentaire incorporée dans le produit. Ce schéma général connaît bien sûr des exceptions diverses, liées au type d'activité ou aux produits concernés. Toutefois, ces « rémanences » sont d'une importance marginale au niveau macro-économique et la TVA reflète essentiellement l'évolution de la consommation finale des ménages et des autres non assujettis même si on peut introduire un lien plus général entre cet impôt et l'activité économique.

Faut-il pour autant prévoir les recettes de la TVA comme un simple produit de la consommation en valeur attendue par un taux que seuls viendraient modifier des changements de législation ? Assurément, la réalité est plus complexe pour diverses raisons. En particulier : la multiplicité des taux impose a priori l'étude de phénomènes de structures liés à l'évolution des modes de consommation, les rémanences ou l'existence de non-assujettis autres que les ménages rendent nécessaires la prise en compte de leurs activités, des imperfections du système et en particulier la possibilité de fraudes viennent modifier le rendement de l'impôt.

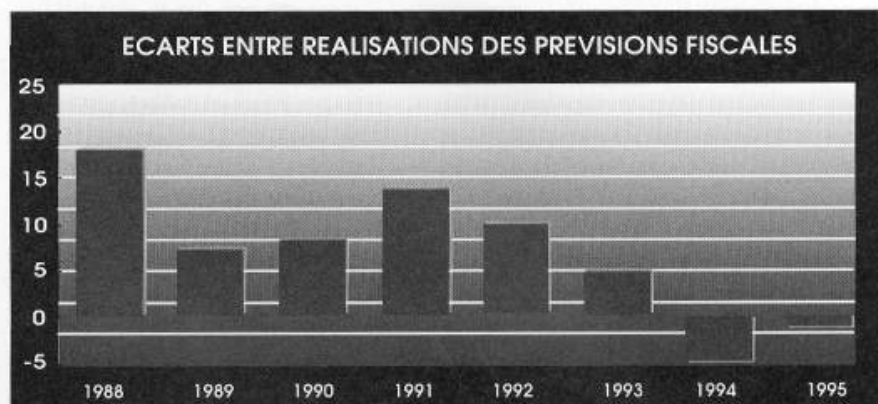
En l'absence d'un Tableau Entrées-Sorties (TES) actualisé qui permettrait de donner des résultats satisfaisants en prévision, les données sur les enquêtes de consommation des ménages, complétées par d'autres sources d'origine douanière ou provenant de la comptabilité nationale peuvent fournir une évaluation acceptable des variations de la TVA en

fonction de la structure de la consommation. L'estimation de la TVA payée par les autres agents (producteurs agricoles, administration, sociétés et entreprises individuelles) peut utiliser les données de la comptabilité nationale.

“ *Evaluer la compensation des recettes douanières* ”

Les recettes douanières constituent un des piliers du système fiscal et représentent près de 20% des recettes totales. Ces taxes avaient en fait trois objectifs : la protection de certaines activités, la contribution au redressement des déséquilibres extérieurs producteurs nationaux et, bien sûr, la perception de recettes. Les droits de douane (stricto-sensu) constituaient l'instrument privilégié pour atteindre ces objectifs. La refonte de diverses autres taxes proportionnelles a donné naissance au PFI dont les recettes deviennent prédominantes dans l'ensemble des prélèvements sur les échanges extérieurs. Les écarts entre les prévisions et les recettes varient défavorablement entre 7% et 16% ces trois dernières années.

Les prévisions des recettes douanières peuvent apparaître dans leur principe d'une grande simplicité. Il suffit d'appliquer à des importations des taux déterminés par l'administration fiscale. Or, l'exercice est rendu complexe par : la multiplicité -bien qu'allégée- des taux, la désagrégation de la nomenclature et l'existence de régimes particuliers qui permettent à certaines marchandises d'éviter la taxation (admission temporaire, investissements exonérés). L'esti-



mation des recettes de droits de douane devrait donc répartir le montant des importations par grande catégorie de produits et leur appliquer des taux moyens pondérés obtenus par agrégation des taux élémentaires. Ces recettes devraient ensuite être ajustées des déductions correspondant aux importations en admission temporaire et aux investissements exonérés.

Avec le processus de démantèlement tarifaire qui sera initié par l'Accord de libre-échange avec l'Union européenne, les prévisions et le devenir des recettes douanières devient problématique. Le manque à gagner du Trésor ne sera sensible qu'à partir de la quatrième année sachant que le désarmement concernera en premier lieu les biens d'équipement et les matières premières qui ne sont que peu ou pas taxés. Ce sont les prévisions relatives à la compensation fiscale des moins-values douanières qui sont délicates à établir. La TVA ne peut être un substitut dans l'immédiat dans la mesure où elle est prélevée sur un faible nombre de produits, la consommation des ménages est faiblement taxable, les possibilités d'accroissement des recettes résident dans l'investissement en logement ou dans les biens durables.

“ *La fiscalité directe : une prévision handicapée* ”

Dans l'exécution des lois de finances de 1994 et 1995, les réalisations relatives à l'IS et à l'IGR ont été en deçà des prévisions établies. Les prévisions de la fiscalité directe sont lourdement handicapées par l'absence de données fiables sur le partage du revenu primaire. Les données sur les niveaux du profit, les renseignements sur la masse salariale sont parcellaires. Ces insuffisances sont d'autant plus graves que la prévision fiscale requiert en fait des données non seulement sur le niveau des revenus mais aussi sur leur distribution compte tenu de la progressivité des impôts. La situation est encore compliquée par l'ampleur de l'évasion fiscale.

Une estimation de l'évolution de l'IS plus proche de la réalité nécessite de disposer d'une évolution macro-économique de l'excédent d'exploitation des sociétés, d'une décomposition sectorielle de cet agrégat pour tenir compte de la non imposition des entreprises agricoles, du pourcentage des entreprises en situation déficitaire, puisque ces dernières ne subissent qu'une imposition forfaitaire et des indications sur la pratique des amortissements et de provisionnement des firmes.

## Intégration de la fiscalité dans la stratégie de moyen terme

La forte variabilité de la croissance qui a marqué pendant près d'une décennie l'économie nationale implique à l'évidence une interrogation sur le rôle de la politique fiscale dans la régulation conjoncturelle et plus largement dans le processus de croissance. La connaissance des liaisons entre la fiscalité et la croissance appelle l'élaboration de modèles opératoires de moyen terme. L'impôt et la fiscalité sont aussi des instruments dont dispose la puissance publique pour induire la réalisation des objectifs de moyen et de long terme qu'elle assigne à l'économie. Il est donc nécessaire de s'interroger sur la place de l'impôt dans la stratégie de croissance surtout à la veille de la réhabilitation de la planification.

Dans l'expérience de la planification marocaine, la place dévolue à la variable impôt dans les perspectives de moyen terme était peu significative. La méthode de projection des recettes fiscales était très grossière puisque basée sur une corrélation entre taux de croissance de l'économie et taux de croissance de l'impôt : on extrapole sur la période planifiée la constatation antérieure avec quelques ajustements. Les outils de projection utilisés sont assez rudimentaires, l'approche traduisait un empirisme simple dans l'appréhension du phénomène fiscal. C'est ce qui fait que l'impôt n'a pas été employé de façon aussi fréquente que diversifiée comme instrument ponctuel de politique économique et sociale à moyen et long terme.

### QUESTIONS INÉVITABLES

La politique fiscale envisagée dans la stratégie à moyen et long terme joue-t-elle un rôle dans la croissance programmée ? L'exigence d'une intensification de la

UNE POLITIQUE FISCALE DE MOYEN ET
LONG TERME A UN RÔLE À JOUER DANS
UNE CROISSANCE PROGRAMMÉE.
L'EXIGENCE DE L'ACCÉLÉRATION DE LA
CROISSANCE IMPLIQUE LA RÉALISATION
D'UN TAUX D'INVESTISSEMENT PLUS ÉLEVÉ
QUE PAR LE PASSÉ. COMMENT LA FISCA-
LITÉ PEUT-ELLE CONTRIBUER À LA MOBILI-
SATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET
LEUR AFFECTATIONS DANS UNE
PERPECTIVE DONNÉE DE LA CROISSANCE?
DANS L'ÉTABLISSEMENT DA LA STRATÉGIE
ÉCONOMIQUE À VENIR, LA PLACE
DÉVOLUE À LA VARIABLE IMPÔT DOIT ÊTRE
REVALORISÉE. POUR CE FAIRE, L'ÉLABORA-
TION DE MODÈLES INTÉGRANT LES
VARIABLES FISCALES PARAÎT ÉVIDENTE.

croissance implique la réalisation d'un ratio investissement/PIB de 28% nettement plus élevé que par le passé : la fiscalité doit contribuer à la réalisation de cette exigence, en facilitant le dégagement de moyens de financement suffisants, en contribuant à un abaissement relatif du coût d'usage du capital.

Certes, la politique de réduction ou de stabilisation de la part du prélèvement fiscal par rapport au PIB, la limitation de la part de l'économie publique dans l'économie, l'adoption de la charte de l'investissement, la convergence de mesures multiformes traduisent une politique fiscale différenciée favorable à la formation et à l'extension du capital privé. Mais une analyse des moyens et objectifs de la politique de croissance pro-

jetée devrait permettre de préciser le degré de correspondance entre moyen fiscal adopté et objectif de croissance retenu.

A titre d'exemples, a-t-on examiné l'action de la fiscalité sur le processus de croissance ? A-t-on testé comment la politique fiscale pourrait contribuer à l'intensification de l'investissement ? Quelle relations globales peut-on observer ou prévoir entre l'évolution de l'impôt et le comportement de l'Etat ? Quelles liaisons économétriques pourrait-on dégager entre l'impôt sur les sociétés et les mutations structurelles ? L'entreprise marocaine peut-elle dégager des moyens de financement supplémentaires par l'effet d'un abaissement du coût relatif du capital ?

A examiner les tendances des recettes fiscales dans la stratégie de croissance à moyen terme une résultante apparaît clairement : la démarche de programmation n'a pas introduit d'innovations majeures. Certes, l'usage de l'instrument fiscal à moyen et long terme n'est pas une pratique simple. Le relevé des écarts observés ces dernières années entre les prévisions et les réalisations fiscales témoigne de la complexité d'une démarche prévisionnelle (voir tableau). La projection de l'impôt sur une moyenne période est une opération aussi délicate que la prévisibilité de son évolution à court terme. Au delà des contraintes informationnelles, la description de la liaison, existant dans le moyen terme, entre impôts et production pose de difficiles problèmes. Le choix d'une période de référence est toujours délicat compte tenu de la sensibilité des résultats des entreprises à la conjoncture. La prévision de l'imposition des ménages pose des problèmes de même ordre.

L'établissement de relations explicatives analytiquement et économétriquement fondées tant pour les impôts versés par les ménages que par ceux payés par les entreprises, est essentiel pour la modélisation. Ces impôts sont en effet un des éléments du débat pour le partage salaires-profits, et donc pour la détermination du taux d'investissement, qui est au coeur de la croissance. Par ailleurs, la fiscalité est une des composantes du système financier public qui, lui-même intégré au système global de financement de l'économie, participe directement à la réalisation du taux d'investissement projeté. L'impôt et les cotisations sociales sont une source majeure de création de fonds publics et privés et sont donc partie prenante de ce processus général du financement. Ils expriment aussi les liens fiscalité-entreprise et fiscalité-Etat. Les options de la politique financière sont donc l'expression de choix fondamentaux qui sous-tendent les projets économiques et sociaux. Il est donc fondamental de s'interroger sur les conditions d'emploi et d'efficacité technique des variantes de la politique fis-

cale, sur le sens à donner à telle politique dans la perspective de la croissance de l'économie dans laquelle elle s'insère.

La formulation méthodologique de ces questions ouvrira la voie à l'appréhension des coûts budgétaires des mesures fiscales, à l'évaluation globale et fonctionnelle des dépenses et des transferts fiscaux, à l'appréciation de la sélectivité des effets de l'avantage fiscal attribué. C'est ainsi que les effets structurels sélectifs attendus de l'action fiscale peuvent être inscrits dans une perspective économique et sociale à moyen et long termes.

*“ Des modèles prévisionnels périphériques ”*

Il y a une urgente nécessité pour que les instruments d'estimation et de projection fiscales utilisés par les décideurs publics atteignent un stade vraiment opératoire. Il est temps de prendre conscience que les variables fiscales sont un des éléments clés conditionnant la

compétitivité économique. C'est ce qui explique que l'intérêt porté à ces variables doit se traduire par des perfectionnements méthodologiques divers allant de pair avec la mise en place de sous-modèles fiscaux périphériques.

La modélisation de la prévision à court terme tend, un peu partout, depuis quelques années à s'orienter vers l'adjonction aux modèles centraux expliquant et spécifiant le cheminement vers l'infra-annuel ou le multi-annuel, de modèles prévisionnels spécifiques de tel ou tel élément particulier, qualifiés de modèles «périphériques» et directement articulables aux modèles centraux. La fiscalité est un domaine privilégié d'application de la modélisation périphérique, modélisation qui permet souvent une articulation entre projections à court et moyen termes (budgets économiques et plans).

A quand un modèle marocain TVA, un modèle IS ou un modèle IGR ? Des modèles spécifiques pour chaque grand type d'impôt permettant de mieux prévoir l'évolution des rentrées fiscales à court terme et disposer d'un instrument de test de variantes de politiques fiscales. Une synthèse d'ensemble de ces modèles assurera le passage entre programmation fiscale à court terme et programmation fiscale à moyen terme. L'efficacité de la politique fiscale marocaine est encore plus potentielle que réelle.

Qu'il s'agisse des impôts directs ou indirects, la fiscalité présente une aptitude à la régulation conjoncturelle et à l'orientation du profil et du mode de croissance à moyen terme. L'exploitation de cette aptitude dépend en grande partie d'une intégration réussie des variables fiscales dans le dispositif de prévision et de modélisation économiques.

**ECART ENTRE RÉALISATIONS ET PRÉVISIONS DES RECETTES FISCALES (PAR TYPE D'IMPOTS) (%)**

	1991	1992	1993	1994	1995
IMPOTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILEES	+4,7	+4,5	-0,5	-11,2	-8,3
Dont : IGR	+8,5	-8,3	+0,6	-0,1	-6,3
IS	-	+6,0	+6,7	-	-15,4
DROITS DE DOUANE	+10,5	-0,4	-6,5	-14,9	-16,2
Dont : Droits d'importation	+8,5	-1,6	-9,8	-19,6	-
PFI	+13,8	+2,8	-3,4	-11,3	-
IMPOTS INDIRECTS	+6,1	+3,7	-2,7	-8,6	-7,0
Dont : TVA	-3,0	+1,5	-11,5	-10,4	-6,6
TIC	+19,3	+4,1	+8,2	-6,8	-18,0
DROIT D'ENREGISTEMENT & TIMBRE	5,3	-9,1	-11,5	-13,3	-

Source : Centre Marocain de Conjoncture